

Division des Examens et Concours
Bureau des examens d'enseignement
supérieur et spécialisé
DEC/2
n° 2024-2025
Affaire suivie par :

Marie LECOMTE
Cheffe de bureau

Mohammed HAYOUNI
IA-IPR

Mél : ce.dec-dcs@ac-nancy-metz.fr

9 rue des Brice - Rond-point Marguerite - CS 30 013
54035 Nancy Cedex

Nancy, le 19/12/2024

Le Recteur de l'Académie de Nancy-Metz,

A

Mesdames et Messieurs les principaux des collèges
publics et privés sous contrat

Objet : Olympiades de mathématiques 2025 - Classe de quatrième

Comme les années précédentes, les Olympiades académiques de mathématiques de quatrième sont organisées par le bureau DEC 2 du rectorat.

J'invite l'ensemble des collèges à encourager la participation de leurs élèves.

Des partenaires fidèles sont engagés à nos côtés et nous permettent de doter généreusement les lauréats lors d'une cérémonie.

Les Olympiades de mathématiques sont un moment important de la vie de l'académie.

1. Nature du concours

Le concours est ouvert à tous les collégiens scolarisés en classe de quatrième dans les collèges de l'académie sur la base du volontariat.

L'épreuve comporte quatre exercices dont les énoncés sont composés en commun par un jury constitué de professeurs de mathématiques de 20 académies partenaires des Olympiades.

Ces exercices font appel aux notions classiques des programmes de collège.

2. Inscription des candidats

Chaque collège public et privé sous contrat de l'académie établit, sous la responsabilité du chef d'établissement, la liste des candidats recensés par les professeurs et désigne un professeur de mathématiques référent (**annexe 1**).

Cette liste devra être adressée en utilisant, sans le modifier, le fichier Excel ci-joint pour le vendredi 31 Janvier 2025 au plus tard à : ce.dec-dcs@ac-nancy-metz.fr

Je compte sur vous pour veiller à ce que l'information soit donnée dans toutes les classes de quatrième.

3. Déroulement de l'épreuve

L'épreuve aura lieu le mardi 25 mars 2025 de 14h00 à 16h00 (un décalage est possible jusqu'à une demi-heure pour tenir compte des contraintes horaires propres aux établissements).

Elle se déroule dans chacun des établissements ayant déclaré avoir inscrit des candidats et sous la surveillance du personnel de l'établissement.

Il est demandé aux établissements d'inscrire dès maintenant la journée du 25 mars 2025 à leur agenda, de manière à éviter toute concurrence avec d'autres travaux ou des activités périscolaires.

Il n'y aura pas de convocation. Un rappel sera transmis aux élèves en temps utile par les professeurs.

Les calculatrices sont autorisées ainsi que le matériel usuel de géométrie, la colle et les ciseaux.

Les candidats composeront sur des copies d'examen comme celles utilisées pour le DNB.

4. Transmission des copies - palmarès

Le matériel de composition devrait parvenir aux établissements une semaine avant l'épreuve.

Une fois l'épreuve passée, les copies rédigées seront envoyées dans les plus brefs délais au rectorat, d'où elles repartiront vers les correcteurs constituant le jury académique. Un palmarès académique sera établi et les lauréats seront récompensés.

5. Informations complémentaires

Il est prévu que les sujets tiennent compte de la nouvelle rédaction des programmes (B.O. n°30 du 26 juillet 2018) et des « attendus de fin d'année » publiés au B.O du 22 mai 2019. Les établissements peuvent naturellement organiser des ateliers de préparation à la compétition.

Les questions éventuelles peuvent être adressées à l'IA-IPR de mathématiques et à la DEC 2.

Pour le recteur
Pour la secrétaire générale
Par délégation
Le chef de la Division des Examens et Concours


Antoine KAZAN